

MÉTIERS DES TRAVAUX PAYSAGERS

Code RNCP:38386

Certificateur : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Date de publication de la fiche France Compétence :

18/12/2023



CAPA JARDINIER PAYSAGISTE



www.mfrvif.fr

Un titulaire du CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole) jardinier paysagiste est formé pour réaliser divers travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts, que ce soit dans des jardins privés ou des espaces publics. Voici quelques-unes des compétences et tâches qu'il pourra accomplir :

- Aménagement des espaces verts : Il pourra créer et aménager des jardins, parcs et autres espaces verts en utilisant des outils manuels et des engins motorisés. Cela inclut la plantation de végétaux, l'engazonnement, et la mise en place de systèmes d'arrosage et de petits ouvrages décoratifs.
- Entretien des espaces verts : Il sera responsable de la maintenance des espaces végétalisés, ce qui comprend le fauchage, le traitement phytopharmaceutique, la pose de tuteurs, et d'autres petits travaux d'entretien.
- Utilisation et entretien du matériel : Il devra savoir utiliser et entretenir le matériel nécessaire aux travaux paysagers, y compris les équipements de protection individuelle et collective.
- Adaptation aux enjeux professionnels locaux : Il devra s'adapter aux spécificités locales et aux enjeux professionnels de son environnement de travail.
- Travail sous supervision : Généralement, il travaillera sous l'autorité d'un responsable, ce qui implique de suivre les directives et de collaborer efficacement avec une équipe.

Les débouchés professionnels pour un titulaire du CAPA jardinier paysagiste incluent des postes dans des entreprises de travaux paysagers, des services municipaux d'espaces verts, ou encore des collectivités territoriales.



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- Vie active
- BAC PRO aménagements paysagers
- BP aménagements paysagers
- Certification de spécialisation

OBJECTIFS

- **Acquérir** des compétences professionnelles pratiques dans le domaine du paysage
- **Acquérir** une expérience professionnelle grâce à cette formation en alternance
- **Obtenir** une qualification de niveau 3
- **Développer** des compétences en termes d'esprit d'initiative, des capacités de travail en équipe, des prises de responsabilité et d'autonomie

APRÈS LE CAPa Jardinier Paysagiste

Entrer dans la VIE ACTIVE :

Le titulaire de ce diplôme peut exercer ses fonctions en tant qu'ouvrier qualifié du paysage.

Les principales structures susceptibles de l'accueillir sont :

- les entreprises privées
- les collectivités territoriales
- les associations
- les golfs...

Avoir la possibilité de poursuivre sa formation en :

- BP aménagements paysagers
- BAC PRO aménagements paysagers
- certification de spécialisation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie de l'alternance à visée intégrative
- Ateliers
- Salle informatique
- Chantiers pratiques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas, de situations
- Exercices pratiques
- Capitalisation de l'expérience
- Exposés
- Visites d'étude

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement général

- Français, Histoire-Géographie
- Mathématique, Sciences
- Anglais
- Prévention Santé Environnement
- EPS

Enseignement professionnel

- Entretien du matériel
- Reconnaissance des végétaux
- Ateliers
- Aménagement

Validation - Évaluation

- Contrôles en cours de Formation (UC)
- Possibilité de repasser les épreuves non validées en remédiation

Apprentissage

1 seul employeur durant les 2 ans

MODALITÉS PRATIQUES

Conditions d'admission et prérequis

- Etre issu(e) de la classe de 3^e
- Etre issu(e) de la classe de 4^e et avoir au moins 16 ans

Possibilité d'accès jusqu'à 29 ans révolus sauf reconnaissance RQTH.

Modularisation des parcours possibles

Autre : nous consulter

Inscription à partir de janvier sur rendez-vous et Affelnet et jusqu'à 3 mois après le début de la formation

Durée

Cycle normal : sur 24 mois en alternance

-1^{ère} année : 12 semaines x 35 heures = 420 heures de présence à la MFR

-2^e année : 12 semaines x 35 heures = 420 heures de présence à la MFR

Cycle dérogatoire : sur 12 mois en alternance

Tarif par an

- Pas de frais de scolarité ou de formation
- Adhésion annuelle à l'association : 100€/an
- Frais d'inscription : 55 euros
- Frais d'hébergement et de restauration : à partir de 120€ la semaine en pension complète ou 60€ la semaine en demi-pension

